

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques auprès de la clientèle référée à la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie pour une néoplasie de la vulve

SI-OC-INF-0147

Référence à un protocole :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <u>SI-PROTCOLE-080 : Prise en charge optimale des patientes référées à la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie</u>
Référence à une activité réservée :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
Champ d'application de l'OC :	Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne et externe <input checked="" type="checkbox"/>

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE VISÉE PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Prise en charge optimale de l'investigation chez une patiente ayant une néoplasie de la vulve.

PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S), SECTEURS, SERVICES

Infirmier.ères clinicien.ien.s de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

INDICATION(S)

Toute patiente âgée de 18 ans et plus :

- qui est référée au service gynécologie oncologique du CHUM;
ET
- pour laquelle une demande de consultation a été faite par un médecin ou un.e infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e (IPS) en lien avec une néoplasie de la vulve.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Assurer une prise en charge optimale de la patiente dans la coordination l'investigation en gynéco-oncologie.
- Améliorer le processus de prise en charge et diminuer ainsi les délais d'attente dans les examens et les tests diagnostiques invasifs nécessaire.
- Collaborer à l'évaluation globale de la patiente (condition physique et mentale, tests diagnostiques réalisés) pour établir un diagnostic et un plan de traitement dans un délai optimal.

CONDITION(S) D'INITIATION

Idem à la section « [Indications](#) ».

CONTRE-INDICATIONS

- Suspicion d'allergie à l'iode.
- Insuffisance rénale avec taux de filtration glomérulaire TFG \leq 30 ml/min.

- ✓ L'allergie sévère à l'iode et l'insuffisance rénale avec taux de filtration glomérulaire TFG \leq 30 ml/min ne s'appliquent qu'aux examens d'imagerie et ne sont pas des contre-indications absolues.
- ✓ Si la patiente présente l'une ou l'autre de ces contre-indications, valider la conduite à tenir avec le médecin qui émettra alors une ordonnance individuelle.

PRÉCAUTIONS

Non applicable.

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR AUTORISÉ RÉPONDANT

Gynéco-oncologue de garde

PROCÉDURE

L'infirmier.ère clinicien.ne de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie initie les examens manquants selon les indications ci-dessous.

Non nécessaire à la prise de rendez-vous médical ¹
Imageries
<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la date des dernières imageries. <p>Si les dernières imageries sont > 8 semaines, demander les imageries suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• CT scan abdo-pelvien*.• Scan thorax*.
Pathologie
<ul style="list-style-type: none">• Demander une révision de lames en pathologie de la biopsie effectuée par le centre référent.

* Éléments qui devraient être effectués par le centre référent : À effectuer si non complété par le centre référent.

¹ **Non nécessaire à la prise de rendez-vous médical** : Laboratoires ou imageries devant être demandés par l'infirmier.ère, mais ne devant pas être effectué avant le rendez-vous médical pour entamer les discussions avec la patiente sur le plan de traitement. Ces imageries et examens sont nécessaires davantage dans la précision du type exact de traitement requis (ex. : ajout d'une thérapie ciblée au traitement de chimiothérapie standard).

LIMITES OU SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC LE PRESCRIPTEUR AUTORISÉ EST OBLIGATOIRE

Voir section contre-indications ci-haut.

INFORMATIONS À CONSIGNER AU DOSSIER

Toute intervention de l'infirmier.ère clinicien.ne de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie doit être consignée au dossier en spécifiant la date, l'heure, les renseignements obtenus lors de l'évaluation de l'état de santé, les constats, les interventions, les enseignements, les réactions de la patiente, l'application de l'ordonnance collective appropriée et sa signature.

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

SI-PROTOCOLE-080

Prise en charge optimale des patientes
référées à la coordination de l'investigation en
gynéco-oncologie

RÉFÉRENCES

National Comprehensive Cancer Network. (2023). *NCCN Clinical Practice Guidelines in Oncology : Vulvar Cancer*. Récupéré de : <https://www.nccn.org/guidelines/guidelines-detail?category=1&id=1476>

Concepteurs de la version actuelle:	
Dr Samuel Dubé	Gynécologue oncologue Service de gynécologie oncologique Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM
Audrey Chouinard	Conseillère en soins spécialisés – Volet oncologie Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM
Hazar Mrad	Conseillère en soins spécialisés – Volet oncologie (par intérim) Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM
Seidy Carolina Andino	Infirmière clinicienne à la coordination de l'investigation Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Collaborateurs :	
Dre Béatrice Cormier	Gynécologue oncologue Service de gynécologie oncologique Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM
Sarah Al-Ameri	Coordonnatrice des trajectoires réseau Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Alexis Lemasson	Chef de service – Coordination de l'investigation et trajectoires réseau (par intérim) Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Date de la mise en vigueur :	2023-08-21
Date de la révision :	2025-08-18

APPROUVÉ PAR



Dre Béatrice Cormier

Chef du Service de gynécologie-oncologie

15 août 2025

Date

Ariane Delisle

Ariane Delisle

Conseillère cadre en organisation du travail
en soins infirmiers et présidente du comité
des activités interprofessionnelles (par intérim)

Ma Cj

Marie-Claude Langevin

Chef du département de pharmacie

Arline-Aude Bérubé

Dre Arline-Aude Bérubé

Président du comité exécutif du Conseil des médecins,
dentistes et pharmaciens

2025-08-18

Date

2025-08-14

Date

2025-07-31

Date



© CHUM tous droits réservés